



Règlement du challenge Comité

Le Comité des Flandres de bridge a la possibilité de distribuer à ses membres un certain nombre de points de performance (PP) et points d'experts (PE). Le nombre de points est déterminé par la FFB en fonction du nombre et de l'indice des joueurs du comité. L'attribution à un joueur ne peut excéder dans la saison 30 PP, ni 3000 PE. Le challenge comité a été mis en place afin de permettre l'attribution de PP et PE en fonction des résultats obtenus dans les différents tournois du comité.

Le règlement du challenge a été modifié depuis quelques saisons pour répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le passage en Excellence des joueurs 2ème série.
- Favoriser le passage en Honneur des joueurs 3ème série.
- Elargir le nombre de joueurs concernés par une attribution de points spécifiques aux joueurs de chaque série

Les différents tournois sont classés en 2 groupes :

- Le groupe A : Les tournois de ville open de 50 paires et plus.
- Le groupe B : Les tournois de ville open de moins de 50 paires.

Les meilleures paires se voient attribuer des points de classement en fonction des résultats du tournoi (classement réduit aux membres du comité) Les paires mixtes (une seule personne du comité) ne pourront participer à cette attribution, et ce selon le barème précisé plus loin. Les points sont attribués aux 10 premières paires de chaque catégorie, dans la limite de 40% des inscrits dans chaque catégorie.

Dans le cas de paires constituées de joueurs de série différentes, les deux joueurs sont considérés comme des joueurs de la série du joueur le mieux classé. Chaque joueur 2ème ou 3ème série se voit attribuer le maximum entre les points obtenus dans sa catégorie ou d'une catégorie supérieure. Par exemple un joueur 2ème série, premier de sa catégorie qui finit 3ème d'un tournoi de catégorie A aura les 60 points Open-1ère série et non les 40 attribués au vainqueur de sa catégorie.

Les joueurs 2ème série bénéficient d'un classement propre à leur catégorie qui permet de leur accorder des PP selon le barème précisé ci-dessous. Là encore, les joueurs auront le maximum de PP entre leur classement « Open » et « 2ème Série ».

Les PE sont attribués en classement « Open » aux joueurs classés de la 31ème à la 70ème place et en classement 3ème série aux 40 premiers joueurs de la catégorie. Là aussi, un joueur 3ème série aura le maximum des PE obtenus dans l'un ou l'autre classement.

Le tableau ci-dessous précise les points « tournoi » attribués aux 10 premières paires de chaque catégorie, dans la limite de 40% des inscrits. Par exemple avec 10 paires 2ème série participant au tournoi, seules les 4 premières se verront attribuer des points.



Groupe A Points « tournoi » attribués aux 10 premières places (par joueur)

Open 1ère Série 60-53-45-38-30-30-23-18-12-8

2ème série 30-27-23-19-15-15-12-9-6-4

3ème série 15-12-10-9-8-7-6-5-3-2

Groupe B

Open 1ère Série 40-35-30-25-20-20-15-12-8-5

2ème série 20-18-15-13-10-10-8-6-4-3

3ème série 10-9-8-7-5-5-4-3-2-2

A l'issue de la saison, un classement des bridgeurs open et par catégorie est réalisé en totalisant les points obtenus en participant aux différents tournois du challenge.

Ce classement sert ensuite à attribuer les PP et PE Comité selon le barème suivant :

	1 ^{er} au 10 ^{ème}	11 ^{ème} au 20 ^{ème}	21 ^{ème} au 30 ^{ème}
PP 1 ^{ère} Série	30-28-28-28-26-26-26-20-20-16	16-12-12-10-10-10-8-8-8-6	6-5-5-4-4-2-2-2-2-2
PP 2 ^{ème} Série	21-20-20-20-18-18-18-14-14-11	11-8-8-7-7-7-6-6-6-4	4-4-4-3-3-2-2-2-2-2
	31 ^{ème} au 40 ^{ème} Open 1 ^{er} au 10 ^{ème} 3 ^{ème} série	41 ^{ème} au 50 ^{ème} Open 11 ^{ème} au 20 ^{ème} 3 ^{ème} série	51 ^{ème} au 60 ^{ème} Open 21 ^{ème} au 30 ^{ème} 3 ^{ème} Série
PE	3000-3000-2900-2800-2800-2500- 2500-2500-2500-2500	2000-2000-2000-2000-2000-1750- 1750-1750-1750-1750	1500-1500-1500-1500-1500-1250- 1250-1250-1250-1250
	61 ^{ème} au 70 ^{ème} Open 31 ^{ème} au 40 ^{ème} 3 ^{ème} Série		
PE	1000-1000-1000-1000-1000-500- 500-500-500-500		

Par simplification, les ex-æquo bénéficient de l'attribution la plus favorable (3 joueurs 6ème ex-aequo bénéficient de l'attribution du 6ème et non de la moyenne du 6ème, 7ème et 8ème). Les joueurs qui gagnent plus de 10PP ne bénéficient pas d'attribution de PE. Les PP et PE cumulés avec ceux distribués lors du « Challenge Deroubaix » devront respecter la limite de 30 PP et 3000 PE par joueur.

Les PP et PE distribués dans le challenge pourront être revus en fonction de l'attribution PP et PE effectivement allouée au comité par la FFB. Cette dotation, attribuée en fonction du nombre et de l'indice des joueurs du comité, doit, cette saison, être prévue à la baisse.

Ce règlement est celui en vigueur pour la saison 2021-2022.